

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cafétéria Amis du Tremplin Inc	Numéro de permis 2021061	Date d'inspection Le 11 juillet 2023	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le Tremplin 2		Numéro de téléphone (506) 252-2580	
Adresse 520 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Ratio respecté lors de mon inspection annuelle
Observation: jeu extérieur, collation
Discussion avec l'administratrice concernant les rapports de présences du personnel, des enfants, médicamenté
La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Le 14 juin 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Suzanne Sonier

Le 14 juin 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date